



Assemblée générale

Distr. limitée
17 mars 2021
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
**Groupe de travail III (Réforme du règlement des
différends entre investisseurs et États)**
Quarantième session (*suite*)
Vienne (en ligne), 4 et 5 mai 2021

Plan de travail pour mettre en œuvre la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et ressources nécessaires

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Plan de travail	3
1. Calendrier des travaux	3
2. Commentaire sur le plan de travail	6
III. Plan de ressources	8
1. Ressources utilisées entre 2017 et 2020	8
2. Ressources supplémentaires requises	9
3. Incidences sur le budget-programme	10
4. Résumé	12
IV. Observations finales	12



I. Introduction

1. Le Groupe de travail voudra peut-être rappeler qu'à sa trente-septième session en avril 2019, il avait examiné un certain nombre de propositions relatives à un plan de travail et était convenu de s'atteler simultanément à l'examen et à l'élaboration de plusieurs solutions de réforme possibles. Il était également convenu d'établir un calendrier de projet pour faire avancer en parallèle les solutions proposées, en tirant pleinement parti de ses capacités et en s'appuyant sur les outils disponibles (A/CN.9/970, par. 81). Un calendrier de projet a ainsi été arrêté par le Groupe de travail à sa trente-huitième session en octobre 2019 (A/CN.9/1004*, par. 25 et 27). Au cours des délibérations, le Groupe de travail a examiné les différents moyens présentés dans le document A/CN.9/WG.III/WP.158 pour mettre en œuvre le calendrier du projet. Il a été décidé que le Groupe de travail examinerait les moyens et outils qu'il pourrait utiliser pour tirer au mieux parti du temps de conférence dont il dispose, lorsqu'il conviendrait et conformément à la pratique de la CNUDCI, notamment compte tenu de la complexité du projet et de la nécessité d'élaborer de multiples options de réforme.
2. Le Groupe de travail est en outre convenu que ces outils pourraient inclure des rencontres informelles en marge des sessions de la Commission et des siennes, des groupes de rédaction, des colloques, des réunions conjointes avec d'autres organisations internationales, des réunions intersessions, et d'autres échanges avec le Forum universitaire et le Groupe de professionnels (A/CN.9/970, par. 58).
3. À sa trente-neuvième session prévue au premier semestre 2020, le Groupe de travail devait notamment examiner la manière dont il pourrait planifier ses travaux futurs et, compte tenu de la charge de travail, envisager de demander à la Commission du temps de conférence supplémentaire. Toutefois, cette session n'a pas pu se tenir comme prévu en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Au lieu de quoi, un certain nombre de consultations informelles ont été organisées avant la cinquante-troisième session de la Commission.
4. À sa cinquante-troisième session, la Commission a examiné les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail concernant la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (ci-après dénommé « projet de RDIE ») en se fondant sur une note établie par le Secrétariat (A/CN.9/1011)¹. En raison des contraintes temporelles de cette session et des divergences de vues, la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus quant à la marche à suivre et est convenu que le sujet serait examiné à sa prochaine session en 2021. Dans l'intervalle, elle a encouragé le Groupe de travail à continuer de progresser dans l'accomplissement de son mandat².
5. À sa trente-neuvième session en octobre 2020, le Groupe de travail est convenu de la marche à suivre pour élaborer un plan de travail et de ressources à l'appui de ses travaux (ci-après dénommé le « plan ») (A/CN.9/1044, par. 113). Les délégations désireuses de participer à l'élaboration d'un avant-projet de plan se sont manifestées en novembre 2020. Avec l'aide du Secrétariat, le Président et la Rapporteuse ont travaillé avec ces délégations de novembre 2020 à janvier 2021 pour élaborer un avant-projet, et les autres délégations ont ensuite été invitées à présenter des commentaires. La version actuelle du projet de plan a été établi sur la base des commentaires fournis sur l'avant-projet, y compris ceux faits lors des consultations informelles tenues les 22 et 23 février 2021. Entre-temps, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM) pour mettre à jour toute information pertinente.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 17 (A/75/17), deuxième partie, par. 102 à 118.

² Ibid., par. 119.

II. Plan de travail

1. Calendrier des travaux

	Modes alternatifs de règlement des litiges et prévention des litiges	Sélection et nomination des médiateurs	Code de conduite	Réformes des règles de procédure du RDIE	Centre consultatif multilatéral	Mécanisme d'appel	Tribunal multilatéral permanent des investissements	Instrument multilatéral pour la mise en œuvre des réformes	
2021	Groupe de travail #40					Instructions (2 jours)	Instructions (2 jours)		
	Intersession #40	Réunion intersessions – Hong Kong (Chine) (2 jours)		Autres réunions avec le CIRDI (2 jours)/Groupe de rédaction (2 jours)	Autres réunions (2 jours)/Réunion intersessions – République de Corée (2 jours)	Autres réunions (3 jours)		Autres réunions (2 jours)	
		Commission #54 – Décision sur la demande de ressources							
	Groupe de travail #41			Première lecture (4 jours)					
	Intersession #41	Autres réunions (2 jours)				Autres réunions (1 jour)	Autres réunions (2 jours)	Groupe de rédaction (2 jours)	Autres réunions (2 jours)
2022	Groupe de travail #42					Instructions (1 jour)		Première lecture (3 jours)	
	Intersession #42		Autres réunions (1 jour)		Autres réunions avec le CIRDI (1 jour)/Groupe de rédaction (2 jours)		Réunion intersessions (2 jours)	Réunion intersessions (2 jours)	Autres réunions (1 jour)
	Groupe de travail #43	Instructions (1 jour)			Première lecture (3 jours)				
	Intersession #43				Groupe de rédaction (2 jours)	Groupe de rédaction (1 jour)	Groupe de rédaction (2 jours)		
Commission #55 – Approbation de principe du code de conduite									

	Groupe de travail #44					Première lecture (3 jours)		Instructions (1 jour)	
	Intersession #44	Groupe de rédaction (2 jours)			Groupe de rédaction (2 jours)		Groupe de rédaction (2 jours)	Réunion intersessions (2 jours)	
	Groupe de travail #45	Première lecture (2 jours)			Première lecture (<i>suite</i>) (2 jours)				
	Intersession #45	Groupe de rédaction (2 jours)	Autres réunions (1 jour)		Groupe de rédaction (2 jours)		Groupe de rédaction (2 jours)		
2023	Groupe de travail #46	Deuxième lecture (2 jours)				Première lecture (2 jours)			
	Intersession #46					Groupe de rédaction (2 jours)			
	Groupe de travail #47		Instructions (1 jour)		Deuxième lecture (3 jours)				
	Intersession #47					Groupe de rédaction (2 jours)	Groupe de rédaction (2 jours)		
		Commission #56 – Approbation de principe des réformes des règles de procédure du RDIE et des modes alternatifs de règlement des litiges et des mesures de prévention des litiges							
	Groupe de travail #48						Règles de procédure (2 jours)	Règles de procédure (2 jours)	
	Intersession #48		Réunion intersessions (2 jours)				Groupe de rédaction (2 jours)	Groupe de rédaction (2 jours)	
	Groupe de travail #49					Deuxième lecture (3 jours)			Instructions (1 jour)
	Intersession #49		Groupe de rédaction (1 jour)					Groupe de rédaction (3 jours)	
2024	Groupe de travail #50		Première lecture (1 jour)					Deuxième lecture (3 jours)	
	Intersession #50		Groupe de rédaction (2 jours)					Groupe de rédaction (3 jours)	
	Groupe de travail #51						Deuxième lecture (3 jours)	Première lecture (1 jour)	

									Groupe de rédaction (1 jour)	
	Intersession #51	Commission #57 – Approbation de principe des réformes relatives à un centre consultatif multilatéral, d'un mécanisme d'appel et d'une cour permanente multilatérale des investissements								
	Groupe de travail #52	Deuxième lecture (2 jours)							Première lecture (suite) (2 jours)	
	Intersession #52								Groupe de rédaction (3 jours)	
	Groupe de travail #53								Deuxième lecture (4 jours)	
	Intersession #53									
2025	Groupe de travail #54	En réserve								
	Intersession #54									
		Commission #58 – Finalisation de toutes les réformes								
									Total	
	Groupe de travail – nombre de jours	5	4	4	8	6	10	10	9	56
	Autres réunions – nombre de jours	8	7	4	13	7	12	12	15	78
	Total partiel	13	11	8	21	13	22	22	24	134

2. Commentaire sur le plan de travail

6. Le plan de travail a été élaboré sachant qu'un calendrier détaillé des travaux est nécessaire pour déterminer s'il y a lieu de demander des ressources supplémentaires à l'appui du projet de RDIE. En substance, il aide à déterminer les ressources nécessaires, à affecter les ressources existantes et à demander des ressources supplémentaires.

7. Le plan de travail tient compte de la nécessité d'élaborer simultanément plusieurs options de réforme, tout en opérant un équilibre entre les réformes structurelles et celles non structurelles.

8. Le plan de travail n'est que théorique et des ajustements devront y être apportés au fur et à mesure que les travaux avancent. Il peut servir de base pour suivre les progrès réalisés par le Groupe de travail et garantir ainsi une certaine prévisibilité mais aussi une certaine souplesse, cette dernière lui permettant de répondre à tout fait nouveau ainsi qu'à l'évolution de la situation. Les délégations peuvent soulever d'autres préoccupations ou proposer d'autres options de réforme qui ne figurent pas dans le plan de travail (par exemple, des réformes concernant la question des dommages et intérêts). Si le Groupe de travail décide d'élaborer d'autres options de réforme, le plan de travail devra être ajusté pour trouver le temps nécessaire.

9. Les différentes options de réforme figurant dans le plan de travail doivent également être interprétées au sens large, car elles ont été définies de manière à permettre l'examen d'un certain nombre de questions transversales soulevées lors des discussions du Groupe de travail. Par exemple, parmi les réformes des règles de procédure du RDIE figurent un certain nombre de réformes possibles qui impliquent l'adoption de nouvelles règles de procédure dans le contexte du RDIE. Ces travaux porteront notamment aussi sur de nouvelles règles concernant, entre autres, les demandes abusives, les procédures multiples, les demandes pour pertes par ricochet, les demandes reconventionnelles, les garanties pour frais, le financement par des tiers et l'interprétation des traités. Les discussions sur cette option de réforme pourraient également aborder d'autres règles de procédure, par exemple, en ce qui concerne la frilosité réglementaire, l'épuisement des recours locaux, le refus de prestations, la consolidation et la répartition des coûts. Les autres réformes figurant dans le plan de travail doivent également être interprétées au sens large afin de tenir compte des outils nécessaires pour mettre en œuvre des réformes (par exemple, la vérification préalable à l'attribution d'un marché pourrait être examinée dans le contexte du mécanisme d'appel).

10. Lors de la planification d'un projet, il importe de fixer une échéance ou un objectif. L'échéance proposée dans le plan de travail, sur la base des ressources existantes et des ressources supplémentaires, est 2025, ce qui signifierait que le projet relatif au RDIE commencé en 2017 durerait 8 ans. Cette durée correspond également à celle utilisée pour évaluer en détail les projets législatifs précédents entrepris par la Commission. Le plan de travail tient également compte du fait que les demandes de ressources supplémentaires doivent être limitées dans le temps, en raison de la crise de liquidités que traverse l'Organisation des Nations Unies.

11. Le plan de travail prévoit de mener les travaux dans le cadre des sessions du Groupe de travail ainsi que par d'autres moyens pendant l'intersession. Il propose également que certaines options de réforme fassent l'objet d'une « approbation de principe » par la Commission de manière échelonnée à partir de 2022. Dans le passé, la Commission a eu recours à cette pratique lorsque l'élaboration d'un texte était suffisamment avancée pour qu'il soit finalisé, mais qu'il devait encore être examiné plus avant à un stade ultérieur, car des modifications pouvaient y être apportées, ou qu'il devait être complété par un commentaire ou d'autres éléments moins importants dont la finalisation était confiée au Secrétariat ou au Groupe de travail. L'approbation de principe des options de réforme pourrait alléger la charge de travail de la Commission en 2025, car l'obtention d'un accord de principe lors des sessions précédentes permettrait d'adopter formellement toutes les options de réforme de

manière plus efficace à la session de la Commission en 2025. Les États peuvent également utiliser les options de réforme ayant fait l'objet d'une approbation de principe en tant que modèle pour leur propre pratique en attendant leur finalisation et leur adoption par la Commission.

12. D'après le plan de travail, le Groupe de travail doit se réunir pendant 56 jours pour mener à bien le projet de RDIE. Pour ce faire, il a été proposé que le Groupe de travail tienne 15 sessions d'une semaine pendant 5 ans à compter de 2021, avec quatre sessions d'une semaine par an de 2022 à 2024. Les 15 sessions d'une semaine peuvent se tenir sur différentes périodes. Par exemple, au rythme de cinq sessions par an, le projet de RDIE pourrait être achevé dès 2024. Au rythme de trois sessions par an, il pourrait être achevé au plus tôt en 2026. L'ajustement du nombre de sessions par an aurait également une incidence sur la date à laquelle certaines options de réforme pourraient être présentées à la Commission pour leur approbation de principe.

13. Au cours des consultations, il a été demandé s'il était possible de réduire le nombre nécessaire de sessions si le Groupe de travail renonçait à sa pratique consistant à consacrer une journée durant les sessions d'une semaine à l'adoption de son rapport³. Cette proposition a été formulée à la lumière de la méthode concluante employée par le Groupe de travail pendant la pandémie de COVID-19 pour présenter ses rapports à la Commission. Conformément à la décision adoptée par les États membres de la CNUDCI en août 2020⁴, le Président et la Rapporteuse ont rédigé une synthèse rendant compte des délibérations tenues et, le cas échéant, des conclusions auxquelles le Groupe de travail est parvenu. Cette synthèse a été distribuée pour commentaires aux délégations du Groupe de travail après la session. Sur la base des commentaires reçus, le Président et la Rapporteuse ont revu la synthèse et, sauf objection, il a été présenté à la Commission comme le rapport du Groupe de travail.

14. Le Groupe de travail voudra peut-être se rappeler que la Commission avait invité les délégations à recourir aux consultations informelles avant les sessions elles-mêmes, afin de réserver le temps de conférence aux questions devant faire l'objet de longues délibérations⁵. Le plan de travail propose donc de recourir à d'autres moyens ou à des réunions informelles (réunions intersessions, groupes de rédaction, travaux conjoints avec d'autres organisations, ainsi que webinaires) pendant l'intersession afin de renforcer l'efficacité des délibérations tout en préservant le rôle que joue le Groupe de travail, l'objectif étant de réduire le temps consacré pendant les réunions officielles du Groupe de travail en aidant à mieux comprendre les positions des différentes délégations, en les tenant informées des délibérations et en facilitant leur participation. Ces réunions informelles peuvent également être l'occasion de surmonter les désaccords et d'élaborer des propositions à soumettre au Groupe de travail. De manière générale, elles contribuent à dégager un consensus, ce qui permettrait de réserver les réunions officielles aux questions nécessitant des délibérations plus approfondies. Le Groupe de travail voudra peut-être se souvenir qu'une série de webinaires et de consultations informels avaient été organisés ou facilités par le Secrétariat en raison de la pandémie de COVID-19 sur un certain nombre d'options de réforme, certains ayant permis de mener un débat plus éclairé à

³ À l'heure actuelle, le Groupe de travail III se réunit deux fois par an pour une session d'une semaine, quatre jours étant consacrés aux débats de fond et un jour à l'adoption du rapport. Les groupes de travail sont censés tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances d'une demi-journée chacune (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), le Secrétariat établissant un projet de rapport pour toute la période en vue de son adoption à la 10^e et dernière séance du Groupe de travail (le vendredi après-midi) (Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 17 (A/56/17)*, par. 381). Toutefois, compte tenu du temps nécessaire à l'adoption des rapports du Groupe de travail III, la pratique a été d'y consacrer une journée entière.

⁴ Décision adoptée le 19 août 2020 sur les méthodes de travail des groupes de travail de la CNUDCI et sur la forme et le bureau de leurs sessions pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (A/CN.9/1038, annexe I). La décision a été étendue le 9 décembre 2020 à toutes les sessions des groupes de travail qui se tiendront au premier semestre de 2021 (A/CN.9/LIII/CRP.14).

⁵ Résolution 61/32 de l'Assemblée générale (2006), par. 9.

ses trente-neuvième et quarantième sessions. Dans le même temps, il devrait tenir compte des limites des réunions informelles, en particulier de l'absence d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le plan de travail prévoit 78 réunions informelles d'une durée de 2 à 4 heures chacune. Il propose que ces réunions informelles soient utilisées plus activement en 2021 et 2022, car elles peuvent être très utiles pour communiquer des informations et élaborer le texte initial. Au fur et à mesure que les travaux progressent et que le Groupe de travail est appelé à prendre des décisions, le nombre de réunions informelles devrait diminuer. Il a également été suggéré de prévoir la possibilité d'une participation à distance afin de répondre aux préoccupations exprimées quant aux contraintes de temps et aux coûts.

16. À la date de soumission de la présente note, il avait été proposé de tenir une réunion intersessions les 20 et 21 octobre 2021 à Hong Kong (Chine). Le Gouvernement de la République de Corée a également indiqué qu'il voulait accueillir une réunion intersessions les 1^{er} et 2 septembre 2021. Comme lors des précédentes réunions intersessions, il est prévu que l'État hôte fasse rapport au Groupe de travail sur les résultats obtenus. Toutefois, contrairement aux réunions précédentes, qui mettaient l'accent sur le contexte régional, les réunions proposées viseraient davantage à examiner certaines options de réforme, sachant que toutes les décisions seraient prises au sein du Groupe de travail. Des travaux et réunions menés conjointement avec d'autres organisations sont également envisagés dans le plan de travail. Par exemple, une réunion conjointe avec le CIRDI a eu lieu en mars 2021 en ce qui concerne le code de conduite.

III. Plan de ressources

1. Ressources utilisées entre 2017 et 2020

17. En 2017, un large mandat concernant le projet de RDIE a été confié au Groupe de travail. Depuis lors, ce dernier a tenu sept sessions d'une semaine. Au cours des quatre premières sessions, il a recensé et examiné les préoccupations exprimées au sujet du RDIE, et en a conclu qu'une réforme était souhaitable⁶. Au cours des trois sessions suivantes, il a examiné des solutions de réforme concrètes⁷.

18. Le tableau 1 donne un aperçu des ressources utilisées par le Groupe de travail pour les conférences⁸ et la documentation⁹ au cours des sept sessions précédentes. Il ressort du tableau que la troisième phase du projet de RDIE, lors de laquelle de multiples solutions de réforme doivent être élaborées simultanément, pourrait nécessiter davantage de ressources par session.

⁶ Il est rendu compte des délibérations et décisions des trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions du Groupe de travail dans les documents [A/CN.9/930/Rev.1](#) ; [A/CN.9/930/Rev.1/Add.1](#) ; [A/CN.9/935](#) ; [A/CN.9/964](#) ; et [A/CN.9/970](#), respectivement.

⁷ Il est rendu compte des délibérations et décisions de la trente-huitième session, ainsi que de la reprise de la trente-huitième session et de la trente-neuvième session du Groupe de travail dans le document [A/CN.9/1004*](#) ; [A/CN.9/1004/Add.1](#) et [A/CN.9/1044](#), respectivement.

⁸ Concerne principalement le lieu de la conférence et les services fournis (par exemple, distribution des documents et appui technique), ainsi que l'interprétation dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

⁹ Concerne principalement le formatage, la traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la publication et l'impression de documents.

Tableau 1
Vue d'ensemble des ressources utilisées par le Groupe de travail¹⁰

	<i>Services de conférence</i>	<i>Notes du Secrétariat</i>	<i>Communications présentées par des États et autres organisations/entités¹¹</i>
Première et deuxième phases (trente-quatrième à trente-septième sessions)	4 semaines	8 documents de travail comptant 15,6 pages en moyenne	13 communications comptant 8,1 pages en moyenne
Troisième phase (trente-huitième, reprise de la trente-huitième et trente-neuvième sessions)	3 semaines	13 documents de travail comptant 11,9 pages en moyenne	18 communications comptant 7,7 pages en moyenne
Total	7 semaines	21 documents de travail comptant 13,3 pages en moyenne	31 communications comptant 7,9 pages en moyenne

19. Une équipe du Secrétariat légèrement plus importante que celles déployées pour les autres groupes de travail de la Commission a assuré le service des réunions du Groupe de travail III et de ses activités intersessions. L'équipe comprend actuellement 1 secrétaire du Groupe de travail, 2 membres du personnel régulier, 2 administrateurs auxiliaires¹² et 1 membre du personnel administratif. Le Groupe de travail voudra peut-être noter que la même équipe fournit également des services au Groupe de travail II et un appui dans d'autres domaines de travail de la Commission.

2. Ressources supplémentaires requises

20. Cette section donne un aperçu du temps de conférence et des ressources supplémentaires nécessaires pour mener les travaux liés au projet de RDIE conformément au plan de travail.

21. Selon le plan de travail, deux semaines supplémentaires de conférence sont nécessaires sur une période de trois ans allant de 2022 à 2024, ce qui s'élèverait en tout à 15 semaines de conférence jusqu'au premier semestre de 2025 (9 dans le cadre des ressources existantes et 6 grâce à des ressources supplémentaires), lesquelles seraient suivies d'une semaine de délibérations en 2025 à la cinquante-huitième session de la Commission pour mettre la dernière main au projet. Étant donné que certaines options de réforme seraient soumises à l'approbation de principe de la Commission avant la cinquante-huitième session, la Commission devrait consacrer du temps de conférence à ces questions entre ses cinquante-cinquième et cinquante-septième session.

22. Les réunions de la Commission et de ses groupes de travail sont organisées sur le temps de conférence alloué à la CNUDCI, qui est actuellement de 15 semaines par an au maximum. Par conséquent, le Groupe de travail pourrait en principe demander à la Commission d'envisager de mettre le temps de conférence qu'elle-même¹³ ou ses

¹⁰ Ce tableau tient compte de tous les documents officiels établis à l'intention du Groupe de travail qui ont été traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Par souci de simplicité, les documents publiés sous forme d'additifs sont comptés comme des documents distincts et la longueur moyenne du document est calculée sur la base de la version anglaise. Pour une ventilation des ressources documentaires moyennes utilisées par le Groupe de travail au cours de ses sept sessions, voir le tableau 2 du document [A/CN.9/1011](#).

¹¹ Comprend trois rapports sur les réunions régionales intersessions soumis par les États hôtes.

¹² Ce poste est financé par le Gouvernement allemand et son mandat expire en 2021.

¹³ S'agissant du temps alloué à la Commission qui demeurerait inutilisé, celle-ci avait fait savoir qu'elle estimait que des sessions annuelles de deux semaines seraient généralement suffisantes. *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 17 (A/74/17)*, par. 331.

groupes de travail n'utiliseraient pas, le cas échéant, à la disposition du projet de RDIE, comme elle l'a déjà fait en 2019¹⁴ avec la semaine qu'elle n'avait pas utilisée, et comme cela a été le cas pour le projet des Règles de Rotterdam¹⁵.

23. La situation peut toutefois changer d'une année à l'autre, car la Commission a rappelé que la durée de chacune de ses sessions annuelles serait déterminée au cas par cas, en fonction de la charge de travail prévue. Par exemple, la Commission a décidé de tenir une session de trois semaines en 2021. En outre, si elle décidait d'allouer la partie non utilisée de son temps de conférence à un groupe de travail pendant sa session annuelle (qui se tient généralement en juin ou juillet), cela poserait des problèmes pratiques car il faudrait trouver une période appropriée au second semestre de l'année et, partant, reprogrammer d'autres dates de groupes de travail. Cela poserait également des difficultés de planification, car le Groupe de travail ne connaîtrait pas la durée (une ou deux semaines) de sa réunion au second semestre, ni les dates où se tiendrait celle-ci.

24. Si le Groupe de travail décide de demander du temps de conférence supplémentaire, il voudra peut-être envisager de conserver la pratique consistant à tenir une session d'une semaine ou d'organiser des sessions de deux semaines. Il voudra peut-être examiner plus avant la question de savoir si des mesures devaient être prises pour permettre aux délégations de participer à distance afin de répondre aux préoccupations exprimées quant à leurs frais de déplacement. La modification du rythme des réunions et les mesures facilitant la participation à distance nécessiteraient de nouvelles consultations avec le Département.

3. Incidences sur le budget-programme

25. Si le Groupe de travail et éventuellement la Commission décident de recommander à l'Assemblée générale de lui allouer du temps de conférence supplémentaire pour permettre d'avancer dans le projet de RDIE, cette décision devra être prise en compte dans le projet de résolution qui sera soumis à la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Les incidences de cette demande sur le budget-programme (principalement les chapitres 2 – Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences et 8 – Affaires juridiques) seraient alors examinées par divers organes, y compris le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

26. Cette section donne un aperçu des incidences sur le budget-programme, afin que le Groupe de travail puisse prendre une décision en connaissance de cause. On notera toutefois que ces incidents sont susceptibles de varier en fonction de la demande formulée par la Commission (notamment en fonction du lieu de réunion, du format de la réunion, et du centre de conférence qui fournirait les services concernés). Tous les chiffres figurant dans la présente section font l'objet d'une vérification supplémentaire par la Division de la planification des programmes et du budget. Le Groupe de travail voudra peut-être noter que les chiffres ci-dessous concernent ses réunions officielles et ne tiennent pas compte des ressources nécessaires pour les services de traduction ou d'interprétation pendant les réunions informelles.

Services de conférence

27. Une session supplémentaire du Groupe de travail correspondrait à 10 séances (deux séances de trois heures par jour) tenues à New York ou à Vienne. Outre les dispositions relatives au lieu de réunion et aux services de conférence, ces réunions

¹⁴ Ibid., par. 329.

¹⁵ Ibid., cinquante-sixième session, Supplément n° 17 (A/56/17), par. 376 à 383 et 425 c). En 2001, la Commission a augmenté le nombre de groupes de travail de trois à six, prévoyant que chacun d'entre eux tiendrait généralement deux sessions annuelles d'une semaine chacune. Toutefois, elle a autorisé le groupe de travail chargé de l'élaboration des Règles de Rotterdam à tenir des sessions de deux semaines entre 2002 et 2008, à l'exception de la session de septembre 2002, qui n'a duré qu'une semaine.

nécessiteraient des services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, ce qui devra être pris en compte dans le budget du Département. Cela nécessiterait des ressources supplémentaires pour les services de conférence d'un montant de 160 000 dollars environ par semaine supplémentaire (chiffres pour Vienne). Selon le plan de travail, qui prévoit deux sessions supplémentaires par an, le montant requis pour les services de conférence serait de 320 000 dollars par an.

Services de documentation

28. Une semaine supplémentaire de conférence augmenterait le nombre de documents à traiter par le Département, principalement la traduction des documents dans les langues officielles de l'Organisation. Cela devrait être pris en compte dans le budget du Département. Se fondant sur les sessions précédentes du Groupe de travail, le Secrétariat devrait établir en moyenne deux à trois documents de travail et traiter quatre à cinq soumissions des États et d'autres parties pour chaque session d'une semaine. Dans l'ensemble, la charge de travail supplémentaire représenterait 7 documents de présession (59 500 mots au total)¹⁶, 5 documents de session (10 700 mots au total) et 1 document d'après session (10 700 mots au total). Un montant supplémentaire de 318 697 dollars serait alors nécessaire pour les services de documentation¹⁷. Selon le plan de travail, qui propose deux sessions supplémentaires d'une semaine par an, le montant requis pour les services de documentation serait de 637 394 dollars par an.

29. Si le Groupe de travail décide de tenir les semaines supplémentaires dans le prolongement des sessions prévues, les besoins en ressources supplémentaires pour les services de documentation pourraient être réduits à 243 000 dollars par session, soit 486 000 dollars par an¹⁸.

Ressources du Secrétariat de la CNUDCI

30. Si elle doit fournir des services pour des sessions supplémentaires et un appui à un nombre accru de réunions informelles, l'équipe assurant actuellement le service des réunions du Groupe de travail III devrait être renforcée. Pour ce faire, on peut soit décharger les membres actuels de l'équipe d'autres tâches, soit inclure d'autres membres du Secrétariat dans l'équipe. Ces deux options auraient toutefois vraisemblablement des incidences négatives sur le rôle joué par le Secrétariat dans d'autres domaines de travail de la Commission.

31. Afin d'éviter toute incidence négative sur le programme de travail de la Commission, il faudrait créer trois nouveaux postes (voir tableau 2). Ces trois postes coûteraient entre 353 400 et 410 100 dollars en 2022, selon qu'ils seraient financés par le budget ordinaire ou par des ressources extrabudgétaires¹⁹.

32. Le Groupe de travail voudra peut-être également tenir compte des contributions au fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage, qui vise à permettre à des représentants de pays en développement

¹⁶ Un ordre du jour provisoire, deux à trois notes du Secrétariat et quatre communications d'États et autres organisations/entités, tous estimés à 8 500 mots. La longueur des documents établis par le Secrétariat est limitée. Ceux-ci ne doivent pas dépasser 16 pages, soit 8 500 mots. Les organes intergouvernementaux sont invités à étudier, selon qu'il convient, la possibilité de ramener à 20 pages (soit 10 700 mots) la longueur de leurs rapports. Voir résolution 52/214 de l'Assemblée générale, section B, par. 4 et 7 (rappel dans les résolutions 53/208 et 59/265).

¹⁷ Sur la base des chiffres fournis par les services de gestion des documents à Vienne. Le coût de la traduction d'une page standard en anglais (ESP, soit 330 mots) dans une autre langue est fixé à 260 dollars. Les incidences sur le budget-programme peuvent varier en fonction du lieu où les services de documentation sont fournis.

¹⁸ Ce montant s'explique par le fait qu'il ne serait pas nécessaire d'établir un ordre du jour provisoire distinct, ni un rapport d'après session distinct.

¹⁹ Selon les coûts salariaux standard révisés de l'ONUSV/ONUDC (2020-2023) pour Vienne. Pour les postes financés sur le budget ordinaire, on s'est fondé sur le coût de personnel bénéficiant d'un contrat continu en 2021.

de participer aux délibérations du Groupe de travail III, ainsi qu'à des réunions intersessions²⁰. Si ces contributions continuent d'être versées, il est probable qu'un appui administratif accru sera requis pour fournir cette aide aux délégations désireuses de participer à la session supplémentaire du Groupe de travail.

Tableau 2

Ressources humaines

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
Juriste (P3)	139 600 dollars	169 500 dollars
Juriste adjoint de 1 ^{re} classe (P2)	115 100 dollars	133 700 dollars
Assistant administratif (G6)	98 700 dollars	106 900 dollars
Total	353 400 dollars	410 100 dollars

33. D'autres ressources supplémentaires seraient requises, à savoir un montant de 13 000 dollars pour l'achat du mobilier et du matériel nécessaires aux nouveaux membres du personnel ; un montant de 5 400 dollars pour les services informatiques ; et un montant de 13 593 dollars pour les frais de voyage de ces personnes lorsque les sessions du Groupe de travail se tiennent à New York.

4. Résumé

34. En conclusion, les incidences sur le budget-programme pour la tenue de deux sessions supplémentaires du Groupe de travail par an serait la suivante :

Tableau 3

Incidences sur le budget-programme par an

		<i>Estimations</i>
Chapitre 2 – Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Services de conférence	320 000 dollars
	Services de documentation	486 000-637 394 dollars
Chapitre 8 – Affaires juridiques	Ressources humaines	353 400-410 100 dollars
	Autre	31 993 dollars
Total		1 191 393-1 399 487 dollars

IV. Observations finales

35. Comme mentionné dans l'introduction, la présente note vise à donner des informations au Groupe de travail sur le plan de travail et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre du projet de RDIE. Après avoir examiné le plan de travail et le plan de ressources, le Groupe de travail voudra peut-être déterminer s'il faut demander à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'allouer du temps de conférence et des moyens d'appui supplémentaires au secrétariat de la CNUDCI pour lui permettre d'avancer et d'achever ce projet dans un délai de trois ans (2022-2024). Toutefois, compte tenu de la situation budgétaire de l'Organisation des Nations Unies, il sera difficile d'obtenir des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire alors que le budget global est scruté de près (A/CN.9/970, par. 49). Par conséquent, il serait important que le Groupe de travail et la Commission soulignent l'importance de la réforme du RDIE et la nécessité d'obtenir des résultats dans le délai fixé dans sa recommandation à l'Assemblée générale.

²⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 17 (A/74/17), par. 165.